

Séance du comité administratif du 9 janvier 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 9 janvier 2024, à 11 h, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
M. Jean-François Labbé, maire de la ville de Plessisville
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^{me} Vanessa Richer, greffière.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 7 novembre 2023 – Procès-verbal – Suivi et adoption
5. Administration
 - 5.1 Tarification des services de la MRC – Indexation annuelle – Approbation
 - 5.2 Révision de la structure organisationnelle et de l'équité salariale – Dépense additionnelle – Autorisation
 - 5.3 Logiciel de gestion de projets – Dépense additionnelle – Autorisation
 - 5.4 Rédaction des politiques de la famille et des aînés – Dépense additionnelle – Autorisation
 - 5.5 Séances du conseil de la MRC – Repas – Autorisation
 - 5.6 Renouvellement des cotisations annuelles – Autorisation
 - 5.7 Parc régional des Grandes-Coulées – Budget d'opération 2024 – Approbation
 - 5.8 Parc régional des Grandes-Coulées – Budget de promotion touristique 2024 – Approbation
 - 5.9 Panthéon de la performance 2024 – Partenariat financier – Approbation
6. Ingénierie
 - 6.1 Renouvellement des cotisations annuelles – Autorisation
 - 6.2 Assurance responsabilité professionnelle – Autorisation
7. Finances
 - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
 - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
8. Divers
9. Période de questions
10. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

Séance du comité administratif du 9 janvier 2024

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2024-01-001 Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2024-01-002 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant cependant les points suivants :

- 8.1 Gestion du Fonds soutien Centre-du-Québec inc. – Liquidation et dissolution – Autorisation de signature
- 8.2 Mission emploi Arthabaska-Érable 2024 – Participation de la MRC – Autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 7 novembre 2023 – Procès-verbal – Suivi et adoption

CA-2024-01-003 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 7 novembre 2023;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

5.1 Tarification des services de la MRC – Indexation annuelle – Approbation

CA-2024-01-004 ATTENDU QUE la tarification des services offerts par la MRC doit être indexée chaque année, et ce, selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC);

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer le taux d'indexation qui sera appliqué par la MRC pour la prochaine année;

ATTENDU QUE l'IPC pour 2024 représente une indexation de 5,27 %;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPROUVER, pour l'année 2024, le taux d'indexation de 5,27 % à toute tarification applicable pour une activité, un bien ou un service offert par la MRC en vertu de tout règlement ou entente en vigueur à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Révision de la structure organisationnelle et de l'équité salariale – Dépense additionnelle – Autorisation

CA-2024-01-005 ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, lors de la séance tenue le 7 mars 2023, a adopté la résolution numéro CA-2023-03-057 approuvant notamment l'offre de service de la firme Pro-Gestion au coût de 20 010 \$ pour la révision de la structure organisationnelle (administrative) et l'accompagnement dans le processus de révision de l'équité salariale;

ATTENDU QUE les besoins d'accompagnement ont été plus significatifs que prévus initialement de sorte que les honoraires soumis par la firme ont dépassé de 1 357 \$ le montant de la dépense autorisée;

ATTENDU la facture numéro 07-12-2023 soumise pour le support relatif au maintien de l'équité salariale au montant de 5 075 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

D'AUTORISER le paiement d'une somme additionnelle de 6 432 \$, plus les taxes applicables, à la firme Pro-Gestion, à même les activités financières de l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Logiciel de gestion de projets – Dépense additionnelle – Autorisation

CA-2024-01-006 ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 15 septembre 2021, a adopté la résolution numéro 2021-09-257 approuvant notamment l'offre de service de la firme Edgenda pour l'implantation d'un logiciel de gestion de projets sur trois phases distinctes;

ATTENDU QUE dans la poursuite de l'implantation du logiciel de gestion de projets, un mandat supplémentaire a été nécessaire pour améliorer la fonctionnalité de son application;

ATTENDU la facture numéro AC-111064 soumise en date 31 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro AC-111064 au montant de 1 012,50 \$, plus les taxes applicables, à même les activités financières de l'année 2023 – Administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Rédaction des politiques de la famille et des aînés – Dépense additionnelle – Autorisation

CA-2024-01-007 ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, lors de la séance tenue le 1^{er} novembre 2022, a adopté la résolution numéro CA-2022-11-179 approuvant notamment l'offre de service de la firme Rédaction MF - Services linguistiques pour la rédaction, la révision linguistique et le montage des politiques;

ATTENDU QUE le mandat donné à cette firme s'est avéré plus long que prévu et qu'un ajustement de la tarification est nécessaire;

ATTENDU la facture numéro 1329 soumise en date du 21 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 975 \$, plus les taxes applicables, à même les activités financières de l'année 2023 – Développement économique.

Séance du comité administratif du 9 janvier 2024

Le représentant de la municipalité d'Inverness ne participe pas aux délibérations du comité administratif qui ont trait à la Politique de la famille et des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Séances du conseil de la MRC – Repas – Autorisation

CA-2024-01-008 ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 22 novembre 2023, a adopté la résolution numéro 2023-11-348 établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les séances ont lieu à 19 h 30;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont convoqués plus tôt dans la journée pour préparer les séances et qu'un repas doit être prévu;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER une dépense estimée à 4 000 \$, plus les taxes applicables, pour couvrir les frais de repas servis aux membres du conseil lors des séances en 2024;

D'AUTORISER le paiement des dépenses à même les activités financières – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Renouvellement des cotisations annuelles – Autorisation

CA-2024-01-009 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est membre de diverses organisations municipales;

ATTENDU QUE plusieurs employés de la MRC sont membres d'un ordre professionnel ou d'une association;

ATTENDU QU'il est opportun de renouveler les cotisations annuelles pour 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER le renouvellement des cotisations annuelles de la MRC et des employés membres d'un ordre professionnel ou d'une association dont les services font partie de la Partie 1 du budget de la MRC, à même les activités financières de chacun des services concernés – Cotisations et adhésions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Parc régional des Grandes-Coulées – Budget d'opération 2024 – Approbation

CA-2024-01-010 ATTENDU QUE le Parc régional des Grandes-Coulées nécessite chaque année des travaux d'entretien et de maintenance et diverses dépenses de fonctionnement;

ATTENDU le budget d'opération du Parc régional des Grandes-Coulées pour l'année 2024, préparé par le coordonnateur en date du 19 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

D'APPROUVER le budget d'opération du Parc régional des Grandes-Coulées pour l'année 2024, soumis par le coordonnateur du parc en date du 19 décembre 2023, totalisant la somme de 49 835 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement des dépenses prévues à même les activités financières de l'année courante – Parc régional des Grandes-Coulées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Parc régional des Grandes-Coulées – Budget de promotion touristique 2024 – Approbation

CA-2024-01-011 ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 22 novembre 2023, a adopté la résolution numéro 2023-11-344 adoptant les prévisions budgétaires de la Partie 1 pour l'exercice financier 2024;

ATTENDU QUE dans la préparation de ces prévisions budgétaires, la MRC a prévu un budget de promotion de 18 000 \$ pour le Parc régional des Grandes-Coulées;

ATTENDU le document soumis par le coordonnateur du Parc régional des Grandes-Coulées daté du 19 décembre 2023 détaillant les dépenses prévisionnelles à réaliser en promotion du parc régional pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER le budget détaillé des dépenses prévisionnelles à réaliser en promotion du Parc régional des Grandes-Coulées pour l'année 2024 pour un montant total de 18 000 \$, plus les taxes applicables, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 Panthéon de la performance 2024 – Partenariat financier – Approbation

CA-2024-01-012 ATTENDU QUE la 39^e édition du Panthéon de la performance de la Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs-Érable (CCIBF) aura lieu le 3 mai 2024;

ATTENDU QUE cet événement est le plus important de l'année des gens d'affaires de notre région;

ATTENDU QUE la CCIBF propose un partenariat relié à la remise d'un prix;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPROUVER la proposition de partenariat de l'édition 2024 du Panthéon de la performance de la Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs-Érable pour la somme de 1 750 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année 2024 – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ingénierie

6.1 Renouvellement des cotisations annuelles – Autorisation

CA-2024-01-013 ATTENDU QUE certains employés du service de l'ingénierie de la MRC sont membres d'un ordre professionnel ou d'une association, notamment de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

ATTENDU QU'il est opportun de renouveler les cotisations annuelles pour 2024 pour ces employés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER le renouvellement des cotisations annuelles des employés du service de l'ingénierie, membres d'un ordre professionnel ou d'une association, à même les activités financières – Ingénierie/Cotisations et adhésions.

Les représentants de la ville Princeville et de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ne participent pas aux délibérations du comité administratif qui ont trait au service de l'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Assurance responsabilité professionnelle – Autorisation

CA-2024-01-014 ATTENDU QU'en vertu du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des ingénieurs, tout ingénieur doit adhérer au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre des ingénieurs du Québec et établissant une garantie contre la responsabilité qu'il peut encourir en raison des fautes commises dans l'exercice de sa profession;

ATTENDU la facture numéro 015704 soumise par la firme BFL Canada, services de risques et assurances inc., pour la période du 9 décembre 2023 au 9 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 015704 datée du 14 novembre 2023 de la firme BFL Canada, services de risques et assurances inc., au montant de 23 066,58 \$, incluant les taxes, à même les activités financières de l'année 2024 – Ingénierie.

Les représentants de la ville Princeville et de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ne participent pas aux délibérations du comité administratif qui ont trait au service de l'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Finances

7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2024-01-015 Sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois de janvier 2024, comme suit :

Prévisions des dépenses

<u>Réquisition</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
4475	BuroPro (divers)	400,00 \$
4476	Excel Déneigement (transport de neige)	2 000,00 \$
4477	CCIBFÉ (publicité répertoire, mission emploi)	1 950,00 \$
4478	Imprimerie Fillion (cartes professionnelles)	76,00 \$
4479	Mégaburo (encre pour photocopieur)	2 000,00 \$
4480	Amazon (divers équipements)	2 000,00 \$
4481	Dendrotik (divers - Évaluation et autres)	300,00 \$
4482	Wood Wyant (produits d'entretien)	2 000,00 \$
4483	Coop IGA (divers)	1 500,00 \$
4484	Sylvain Beaudoin (eau)	1 000,00 \$
4485	MicroImages inc. (licences TNT)	2 000,00 \$
4486	BMR - Vivaco (divers)	1 000,00 \$

Séance du comité administratif du 9 janvier 2024

4487	Location d'outils Desjardins (équipements de protection)	2 000,00 \$
4488	Martin Laflamme (café)	1 500,00 \$
4489	Buropro (cartouches 2024 et papier)	3 000,00 \$
4490	Déchetage de Beauce (déchetage 150 boîtes)	1 200,00 \$
4491	Ducoflex (rubans timbreuse)	400,00 \$
4492	Accéo (logiciel Acomba)	1 800,00 \$
4493	Extincteurs Bois-Francs (vérification extincteurs)	400,00 \$
4494	Auger BC Sécurité inc. (vérification système d'alarme)	800,00 \$
TOTAL :		27 326,00 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

Description	Montant	
Imprimerie Fillion enr. (cartes professionnelles)	29,00 \$	
Ici Médias (consultation éolienne)	440,00 \$	
Ministre des Finances (loyer occupation et emmagasinement)	776,05 \$	
MRC d'Arthabaska (service Internet 2023)	3 859,44 \$	
Prédapro (trappage castors)	1 532,00 \$	
Raphaël Teyssier (remboursement consultation éolienne)	263,29 \$	
Marie-Pier Savoie (remboursement produits d'entretien)	22,25 \$	
TOTAL :		6 922,03 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2024-01-016

Sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois de janvier 2024, comme suit :

Prévisions des dépenses

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
01-001	Arsenal	12	Casque de pompier bullard	360,00 \$	4 320,00 \$
01-002	ATPIQ	3	Cotisation annuelle membre Association prévention (Jean-Marc, Paul-André, Sébastien)	120,00 \$	360,00 \$
01-003	ENPQ	5	Cotisation annuelle instructeur ENPQ (Jean-Marc, Serge, Éric, Martin, Daniel)	120,00 \$	600,00 \$
01-004	AGSICQ	2	Cotisation annuelle membre Association des gestionnaires en SI (Éric et Serge)	310,00 \$	620,00 \$
01-005	RCSISQ	1	Cotisation annuelle membre Regroupement Coordonnateur incendie (Sébastien)	110,00 \$	110,00 \$
01-006	LAPIQ	1	Cotisation annuelle membre Association des pompiers instructeurs (Martin)	120,00 \$	120,00 \$
01-007	Extincteur SL	1	Air respirable et installation unité de service	5 000,00 \$	5 000,00 \$
01-008	Aérofeu	12	Habit de combat	3 000,00 \$	36 000,00 \$
01-009	UAP NAPA	1	Dépenses préautorisées	5 000,00 \$	5 000,00 \$
01-010	BMR	1	Dépenses préautorisées	1 000,00 \$	1 000,00 \$
01-011	IGA	1	Dépenses préautorisées	500,00 \$	500,00 \$
01-012	Charest Inter	1	Dépenses préautorisées	2 000,00 \$	2 000,00 \$
01-013	STIP	52	Banc essai annuel APRIA	60,00 \$	3 120,00 \$
01-014	Wurth	1	Dépenses préautorisées	1 000,00 \$	1 000,00 \$
01-015	Imprimerie Fillion	1	Dépenses préautorisées	1 000,00 \$	1 000,00 \$
01-016	BuroPro	1	Dépenses préautorisées	1 000,00 \$	1 000,00 \$
01-017	Atelier Genitech	1	Dépenses préautorisées	2 000,00 \$	2 000,00 \$
01-018	Camion Trois-Rivières	1	Dépenses préautorisées	2 000,00 \$	2 000,00 \$
01-019	Sani-Gear	1	Entretien, décontamination /dépenses préautorisées	10 000,00 \$	10 000,00 \$
01-020	Purolator	1	Dépenses préautorisées	1 000,00 \$	1 000,00 \$
01-021	PREVO911TECH	5	Installation tablette véhiculaire	350,00 \$	1 750,00 \$
01-022	Concept Numérique	5	Trois tablettes véhiculaires et équipements (optimisation ressources)	1 999,00 \$	9 995,00 \$
01-023	1200 Degrés	5	Lampe de poche	130,00 \$	650,00 \$
01-024	1200 Degrés	1	Inspection annuelle appareils respiratoires	2 874,58 \$	2 874,58 \$
TOTAL :					92 019,58 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Séance du comité administratif du 9 janvier 2024

Ratifications des dépenses

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Data Carte Concepts (rubans)	279,30 \$
Municipalité de St-Joseph-de-Coleraine (entraïdes)	1 203,77 \$
Ville de Princeville (constat saisie)	96,28 \$
Atelier Genytech (réparation)	1 851,24 \$
CMP Mayer inc. (visières, tubes)	3 735,00 \$
Éric Boucher (remboursement repas reconnaissance)	170,63 \$
Julie Dubois (remboursement repas reconnaissance)	258,79 \$
Laquerre Ford (pièces)	303,07 \$
Rôtisserie Fusée (repas reconnaissance)	602,99 \$
TOTAL :	<u>8 501,07 \$</u>

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Divers

8.1 Gestion du Fonds soutien Centre-du-Québec inc. – Liquidation et dissolution – Autorisation de signature

CA-2024-01-017

ATTENDU QUE la société Gestion du Fonds soutien Centre-du-Québec inc. (ci-après « la Société ») a été créée en 2011 avec pour but de favoriser le développement des entreprises du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE cette société avait été formée de plusieurs actionnaires, dont le Centre local de développement (CLD) de L'Érable;

ATTENDU la résolution numéro A.R.-06-15-13033 adoptée le 17 juin 2015 par le conseil de la MRC de L'Érable mettant fin à l'entente entre la MRC et le CLD, rapatriant ainsi la compétence en matière de développement économique;

ATTENDU la dissolution de la Société;

ATTENDU QUE le 16 juin 2021, M^{me} Stéphanie Bédard a été nommée par les actionnaires afin de procéder à la liquidation et la dissolution de la Société;

ATTENDU QUE la liquidatrice a terminé la liquidation volontaire des affaires de la Société et qu'elle a soumis le compte définitif et l'état assermenté démontrant la manière dont cette liquidation a été conduite;

ATTENDU QUE le compte définitif et l'état du liquidateur ont été approuvés par les actionnaires et que la liquidatrice a été autorisée à compléter les procédures de liquidation et de dissolution de la Société;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un représentant pour signer pour et au nom du Centre local de développement de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint de la MRC de L'Érable, à signer, pour et au nom du Centre local de développement de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution dans le cadre de la dissolution de la société Gestion du Fonds soutien Centre-du-Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Mission emploi Arthabaska-Érable 2024 – Participation de la MRC – Autorisation

CA-2024-01-018

ATTENDU QUE la 6^e édition du salon Mission emploi Arthabaska-Érable est un événement de recrutement où les chercheurs d'emploi ont accès à plus de 1 000 postes offerts par des entreprises situées sur les territoires de la MRC d'Arthabaska et de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE cet événement aura lieu le 4 avril 2024 au Centre des congrès de Victoriaville;

ATTENDU QUE, pour souligner l'attractivité du territoire, deux pages sont dédiées à la MRC de L'Érable dans le cahier de l'emploi qui sera distribué dans tous les foyers des deux MRC;

ATTENDU QUE le coût pour un publipostage dans le cahier est de 1 500 \$;

ATTENDU QUE la MRC souhaite être présente lors de l'événement en réservant une table avec les exposants au coût de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de la MRC au coût de 50 \$ au salon Mission emploi Arthabaska-Érable qui aura lieu au Centre des congrès de Victoriaville le 4 avril 2024;

DE CONTRIBUER financièrement au coût de 1 500 \$ pour un publipostage dans le cahier de l'emploi;

D'AUTORISER paiement de la dépense de 1 550 \$, plus les taxes applicables, à même les activités financières de l'année 2024 – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Période de questions

Aucune question.

10. Levée de la séance

CA-2024-01-019

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Fortier, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier